



VILLE DE DOUAI  
(NORD)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 24 janvier 2025

**Séance du 31 janvier 2025 à 18H00**

Présidence de M. Frédéric CHÉREAU, Maire

39 membres élus le 28 juin 2020

### Membres présents (30):

M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès De Beukelaer (Adjointe), Mme. Stéphanie STIERNON (Adjointe), M. Hocine MAZY (Adjoint), Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), M. Yvon SIPIETER (Adjoint), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), Mme. Nora CHERKI (Adjointe), M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint), M. Guy CARUYER, Mme. Avida OULAHCENE, Mme. Carolle DIVRECHY, Mme. Katia BITTNER, Mme. Latifa MEKKI, Mme. Salima BOUKENTAR, M. Sébastien LANCLU, M. Jean-Marie DUPIRE, Mme. Nadia BONY, Mme. Chantal RYBAK, M. Franz QUATREBOEUF, Mme. Anne COLIN, M. Xavier THIERRY, Mme. Coline CRAEYE, Mme. Anne-Sophie AUDEGOND, M. Thibaut FRANÇOIS, M. François GUIFFARD.

### Membres absents excusés et représentés (6) :

M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint) donne pouvoir à Mme Agnès De Beukelaer (Adjointe) , M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint) donne pouvoir à M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint) , M. Yves PIQUOT donne pouvoir à Mme Stéphanie STIERNON (Adjointe) , M. Guy LAGACHE donne pouvoir à M. Frédéric CHÉREAU , Monsieur Mounir Errafik donne pouvoir à M. Hocine MAZY (Adjoint) , M. Guy CANNIE donne pouvoir à M. Thibaut FRANÇOIS .

### Membres absents excusés non représentés (3):

M. Mohamed FELOUKI, Mme. Anissa BOUCHABOUN, Mme. Yvette WATTEBLED.

### Membres absents non excusés et non représentés (0):

uuu

## **OBJET : CM2025-1-03**

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025**

La programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification, fondée sur le recensement des projets d'investissement puis leur priorisation en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la ville. Elle formalise la stratégie d'investissement de la collectivité et en facilite le pilotage. Elle permet aux entreprises du territoire d'anticiper les marchés qui pourraient être lancés. Elle facilite l'écriture des programmes d'investissements annuels.

Cette programmation pluriannuelle des investissements est revue chaque année au regard de la volonté politique en prenant en compte les besoins, diagnostics techniques et contraintes extérieures qui s'imposent à la ville mais également de ses capacités financières.

Pour le mandat en cours, les lignes directrices avaient été souhaitées comme suit :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- un désendettement inférieur à neuf ans,
- une épargne nette minimum de 1,5 M€ par an,
- le maintien de la fiscalité locale sans augmentation des taux.

La programmation pluriannuelle des investissements est structurée autour de 5 axes, définis par les délibérations cadre votées en début de mandat :

- 1- les grands projets urbains,
- 2- l'habitat / logement,
- 3- la transition écologique,
- 4- l'éducation, enfance et jeunesse,
- 5- la cohésion sociale.

**Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

**Vu** la programmation pluriannuelle des investissements 2025,

**Considérant** la présentation du programme d'investissement 2025 proposée aux membres du conseil municipal ;

**Le conseil municipal ayant délibéré, décide :**

**Article 1** : d'adopter le programme des dépenses d'investissements ci-joint annexé qui, pour l'exercice 2025, s'élève à :

- en dépenses : 16 056 592 €
- en recettes : 1 779 390 €

**Article 2** : d'inscrire les dépenses et les recettes au budget primitif 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

**Pour : 27** (M. Frédéric CHÉREAU (Maire), Mme. Agnès De Beukelaer (Adjointe), M. Mohamed KHÉRAKI (Adjoint), Mme. Stéphanie STIERNON (Adjointe), M. Hocine MAZY (Adjoint), Mme. Auriane DELBARRE (Adjointe), M. Jean-Michel LEROY (Adjoint), M. Jean Christophe LECLERCQ (Adjoint), Mme. Nathalie APERS (Adjointe), M. Yvon SIPIETER (Adjoint), Mme. Khadija AHANTAT (Adjointe), M. Michaël DOZIÈRE (Adjoint), Mme. Marie DELATTRE (Adjointe), Mme. Nora CHERKI (Adjointe), M. Maxime DECUPPER-LAUD (Adjoint), M. Guy CARUYER, Mme. Avida OULAHCENE, Mme. Carolle DIVRECHY, Mme. Katia BITTNER, Mme. Latifa MEKKI, M. Yves PIQUOT, Mme. Salima BOUKENTAR, M. Sébastien LANCLU, M. Jean-Marie DUPIRE, M. Guy LAGACHE, Mme. Nadia BONY, Monsieur Mounir Errafik).

**Contre : 2** (M. Guy CANNIE, M. Thibaut FRANÇOIS).

**Abstention : 7** (Mme. Chantal RYBAK, M. Franz QUATREBOEUF, Mme. Anne COLIN, M. Xavier THIERRY, Mme. Coline CRAEYE, Mme. Anne-Sophie AUDEGOND, M. François GUIFFARD).

Ne prend pas part au vote : 0 ()

Le Maire de Douai certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le : 04/02/25

Réceptionné en sous préfecture : 04/02/25

Identifiant de télétransmission :

059-215901786-20250131-351450-DE-1-1

Secrétaire de séance :



Maxime DECUPPER-LAUD

Le maire



Frédéric CHÉREAU